

**ARRETE DE POLICE N°269**

OBJET : Travaux d'aménagement de trottoirs à Profondeville, le long de la rue Alphonse Jaumain

Le Bourgmestre ;

Considérant le courrier de la SPRL PIERRE FRERE et Fils (Z.I. des Hauts Sarts-Zone 3, Rue de l'Eperonnerie, 71 à 4041 Milmort Tél : 04/278.52.22) nous informant des travaux dont objet et sollicitant à cette occasion, l'autorisation d'intervenir sur le domaine public à Profondeville, Rue Alphonse Jaumain ;

Attendu qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter tout risque d'accident ;

Vu l'urgence ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**ARRETE :**

Art.1. A partir 8 février et jusqu'à la fin des travaux l'entreprise susnommée est autorisée à intervenir sur le domaine public, rue Alphonse Jaumain à Profondeville et à réglementer la circulation au niveau du chantier à l'aide d'une signalisation adéquate.

Art.2. La rue Alphonse Jaumain sera mise en sens unique sur toute sa longueur dans le sens du rond-point de l'Europe vers le centre sportif de la Hulle.

Art.3. Une déviation sera mise en place via la rue de la Petite Hulle

Art.4. La signalisation conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sera placée par les soins du demandeur, sous son entière responsabilité. Le demandeur veillera à indiquer au niveau du chantier, de manière claire et lisible, les noms et coordonnées du responsable de la signalisation.

Art.5 L'entreprise qui effectue les travaux est priée d'informer les riverains concernés via une copie du document présent dans leurs boîtes aux lettres.

Art.6. Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre & Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.7. Expédition de la présente sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1<sup>ère</sup> Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre & Meuse" et aux Services du TEC.

Fait à Profondeville, le 6 février 2017



Le Bourgmestre ;

*L. Delire*  
L. DELIRE